

Séance du 12 Janvier 1946.

L'an mil neuf cent quarante-six, le douze janvier à 21 h⁰⁰, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean Grand, Maire.

Étaient présents: M. M. Soubielle, Galozac, Pouarné, Verdier, Ferri, Dandine, St. Blancat, Fago, Carthiry, Soubis, Noaylin, Bortus, M^{me} Guilhan, Fiocco.

Absents: M^{me} Castel, Adoue, M. M. Galan, Recurt, Soufer, Babbie.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la société "l'Entreprise Industrielle" 88 Rue du Faubourg St. Honoré à Paris, par laquelle elle demande le règlement de ses deux factures du 7 Avril 1945 dont le montant s'élève à la somme de frs 22 870 et relatives à la construction d'une ligne basse tension alimentant la maison Latour, Rue d'Ausson.

En raison de l'urgence de ce règlement et pour éviter de faire courir des intérêts moratoires au préjudice de la Commune, étant donné l'impossibilité d'attendre le budget additionnel 1946, aucun crédit n'étant prévu au budget primitif, M. le Maire demande à la Session de voter la somme de 22 800 francs à prélever sur les "fonds libres de l'exercice 1945".

Le Conseil Municipal considérant qu'il y a urgence à régler ces factures vote la somme nécessaire, à prélever sur les fonds libres de l'exercice 1945, sous réserve de l'approbation de l'autorité tutelle et après visa sous l'existence des fonds par le Recours Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

[Signature]

Approuvé:

Gaudin, le 15.1.1946

Le Préfet: Signé: Dillabert.